

Fiche d'information destinée aux participants de l'examen professionnel

Agent-e professionnel-le de sécurité Service de centrale avec brevet fédéral

Cette fiche d'information repose sur le règlement d'examen et la directive d'examen.

Nous vous prions de suivre ces points importants, déterminants pour vous et de présenter le matériel requis à la date de l'examen.

Branches et exigences

L'examen professionnel comprend les branches suivantes et dure (règlement d'examen, chiffre 5.1) :

Branche	Partie de l'examen	Genre de l'examen	Durée	Coefficient pondérateur
Branches de base :				
1	Connaissances de la branche	oral écrit	30 min 60 min	1
2	Droit	oral écrit	30 min 45 min	1
3	Compétences sociales	oral écrit	30 min 45 min	1
Spécialisation :				
Service de centrale				
9	Connaissances spécifiques	oral écrit	30 min 60 min	1
10	Tâches pratiques	pratique	120 min	3
Total (3 branches de base + 1 spécialisation)			450 min	7

Chaque partie de l'examen peut être divisée en positions. La commission d'examen définit cette division et la pondération des différentes parties dans la directive d'examen sous le chiffre 8.4. Les examens écrits sont effectués au moyen d'un ordinateur (**ComputerBasedTesting**).

Trois mois avant l'examen professionnel, un identifiant de connexion à la plate-forme d'apprentissage électronique VSSU Campus est envoyé aux candidats. Sur cette plate-forme, les candidats peuvent se préparer aux examens professionnels. L'identifiant de connexion est retiré aux candidats à partir du moment où ils se désinscrivent de l'examen.

Principaux thèmes abordés lors de l'examen oral des connaissances spécifiques Service de centrale (branche 9)

- Ayant le choix entre 5 enveloppes scellées, les candidats tirent au sort une situation de départ, dans laquelle une situation complexe et plusieurs missions sont décrites.
- Les candidats expliquent comment ils procéderaient pour accomplir les tâches confiées. Les experts d'examen peuvent poser des questions complémentaires, qui ne sont pas connues à l'avance par les candidats.

Déroulement des examens pratiques (branche 10, tâches pratiques)

Les candidats franchissent un parcours à quatre postes différents. À chaque poste, ils sont confrontés à un certain nombre de tâches de routine et d'événements particuliers. Par leur comportement et leurs actions, les candidats démontrent qu'ils peuvent assumer les tâches d'un-e agent-e professionnel-le de sécurité Service de centrale dans la pratique.

Principaux thèmes abordés à l'examen pratique (branche 10)

Poste « Manipulation du poste de commande »

- Gestion correcte de la réception d'une signalisation d'alarme, analyse de l'alarme, détection d'éléments manquants, collecte des informations faisant défaut, prise des mesures nécessaires, suivi de la mise en œuvre des mesures :
 - Conduite d'entretiens
 - Technique de questionnement
 - Influence exercée
 - Justification des mesures autodéterminées
 - Documentation
- Action adaptée à la situation dans des conditions difficiles :
 - Alerte à la bombe et messages de menace
 - Appelants difficiles
 - Relation et communication avec des personnes en situations délicates
 - Gestion des urgences et évacuation
 - Établissement d'un rapport correct

Poste « Applications informatiques »

- Explication des principes fondamentaux d'un PC, mise en évidence de la finalité d'un système d'exploitation :
 - Activation et arrêt d'un ordinateur
 - Influences néfastes sur le système
 - Combinaisons de touches usuelles
 - Création, changement de nom, copie et déplacement de dossiers
 - Gestion des fichiers et des dossiers
- Connaissances en matière de MS Outlook, MS Word et MS Excel :
 - Utilisation des fonctions Outlook
 - Création de documents
 - Mise en forme
 - Insertion d'images et d'objets
 - Saisie de données
 - Tri, filtrage, recherche
 - Emploi de formules simples

Poste « Communication »

- Communication correcte et impartiale au téléphone avec divers interlocuteurs :
 - Début de la conversation
 - Conduite de l'entretien
 - Technique de questionnement

- Récapitulatif
- Fin de la conversation

Poste « Rapport »

- Établissement de rapports clairs et objectifs tenant compte des points suivants :
 - Structure
 - Compréhensibilité
 - Exhaustivité
 - Objectivité

Vêtements / équipement

Les participants à l'examen doivent justifier de leur identité avec une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité ou titre de séjour) au début de chaque examen partiel (les personnes sans pièce d'identité valable peuvent être exclues de l'examen).

Les participants se présentent dans leur tenue de travail habituelle à l'examen.

S'agissant de l'examen écrit et oral dans la branche 2 Droit, les participants peuvent se servir des éditions officielles des textes légaux de l'administration fédérale ainsi que de l'édition commerciale.

Liste du matériel requis :

- Identifiant de connexion à VSSU Campus ;
- Pièce d'identité officielle ;
- Tenue de travail officielle (uniforme) conformément à la consigne de l'employeur, équipement standard compris ;
- Matériel pour écrire et prendre des notes ;
- Éditions officielles des textes légaux ou édition commerciale.

Conseils de préparation à l'examen

L'AESS recommande aux participants de se préparer précocement à l'examen à venir. Répartissez les temps d'apprentissage par petits blocs, mais plusieurs fois par semaine (il est alors utile de dresser un calendrier). Exploitez la plate-forme d'apprentissage électronique le plus souvent possible, même au cours de petites pauses. Procédez systématiquement lors de l'apprentissage, en traitant d'abord toutes les questions figurant dans le bloc « Exercice » sur la plate-forme et en effectuant seulement ensuite la « simulation d'examen ». Utilisez aussi Internet pour faire des recherches sur les questions difficiles, afin que vous puissiez constituer des connaissances de base sur les questions posées. Formez aussi des groupes d'apprentissage, si possible, pour profiter les uns des autres et du savoir de l'autre.

Préparez-vous à temps aux parties pratiques de l'examen de manière détaillée et sérieuse. Votre employeur ou votre « maître d'apprentissage » ainsi que votre supérieur hiérarchique direct peuvent vous donner de précieuses indications en l'occurrence. Les expériences acquises à l'occasion des examens pratiques par le passé montrent que les candidats font alors preuve d'une trop grande imprécision en la matière.

Conseils relatifs à l'examen

Avec la convocation (adressée quatre semaines avant l'examen au plus tard), vous recevez la date exacte de l'examen, la liste des candidats, la liste des experts ainsi que le plan de situation du lieu d'examen. Planifiez votre arrivée avec précision en prévoyant des réserves de temps et associez-vous, si possible, pour pratiquer le covoiturage. Rendez-vous à l'examen dans un état bien reposé et détendu, mais non juste après avoir été d'équipe de nuit. Adoptez une approche systématique à l'examen et traitez un point après l'autre surtout lors des tâches pratiques.

Pour chaque tâche pratique, vous recevez une situation initiale / une description des tâches dont vous pouvez déduire les exigences qui vous sont posées. Avant de commencer à remplir les tâches,

demandez-vous si vous possédez bien tous les renseignements primordiaux à l'exécution de la tâche et si tout le matériel est disponible. Travaillez rapidement, mais avec précision et méthodiquement. Faites attention notamment à votre protection personnelle et aussi à l'environnement du poste d'examen respectif.

Calcul des points dans l'AESS-Campus

Un certain nombre de points est attribué à chaque question, qui se mesure selon le degré de difficulté (voir l'annexe 1 dans le guide d'examen).

Désinscriptions

Uniquement **par écrit (également possible par courrier électronique à examen@vssu.org)** à destination du secrétariat d'examen et d'après le chiffre 4.2 du règlement d'examen.

Les tarifs suivants s'appliquent aux désinscriptions :

- Jusqu'à trois mois avant le premier jour d'examen de la spécialisation respective, CHF 250.-- de la taxe sont dus.
- Jusqu'à six semaines avant le premier jour d'examen de la spécialisation respective, CHF 1'000.-- de la taxe sont dus.
- À partir de six semaines avant le premier jour d'examen de la spécialisation respective, la **totalité** de la taxe est due.

En présence d'un motif excusable conformément au règlement d'examen, chiffre 4.22, une taxe de traitement de CHF 250.—est prélevée.

Si la taxe d'examen est prise en charge par l'employeur et que le montant dû n'a pas été payé, vous êtes personnellement et solidairement responsable en tant que candidat d'examen.

Généralités

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il est strictement interdit aux candidats de pénétrer sur le terrain de l'examen avant l'examen, tout comme de quitter le terrain d'examen pendant votre examen et de réaliser des enregistrements vidéo et/ou audio pendant l'examen. Tous les téléphones portables, ordinateurs portables et montres digitales doivent être remis au secrétaire d'examen le matin pendant le contrôle d'accès et restera durant toute la durée au secrétariat d'examen. La non-observation de cette règle entraîne l'exclusion immédiate du/de la candidat/e.

L'AESS attire expressément l'attention sur le fait que l'assurance-accidents obligatoire doit être garantie par le biais de l'employeur. Si le participant devait n'être lié par aucun contrat de travail, il lui faut alors contracter l'assurance-accidents à titre privé. L'AESS ne couvre aucun risque en faveur des participants.

Il est interdit d'emporter et en particulier de porter ou d'utiliser à l'examen des armes ou des objets qui enfreignent la loi sur les armes. La même règle s'applique à tous les moyens d'autodéfense.

Les participants qui dérogent aux prescriptions de l'AESS ou du lieu où l'examen se tient ou qui se situent en dehors de l'exigence minimale ou qui ne disposent pas des documents nécessaires, peuvent être exclus de l'examen. La commission d'examen a la possibilité de signaler des infractions à la loi auprès des autorités. Le participant fautif doit s'attendre à être exclu de l'examen.